



Bon à savoir

Pour les impacts sur le pare-brise : **réparer vaut mieux que remplacer.**

- C'est **plus rapide** : 30 mn* chrono en moyenne contre 2h30 pour un remplacement.
- C'est **plus facile** : en centre partenaire agréé, en bas de chez vous, sur votre lieu de travail ou de vacances, gratuitement.
- C'est **plus économique** : 4 fois* moins cher qu'un remplacement et sans franchise.
- C'est **plus écologique** : évite le recyclage d'un pare-brise.

Les partenaires de votre assureur vous accueillent en toute sécurité en respectant les règles d'hygiène.

* Constats observés après analyse des interventions de nos glaciers partenaires depuis 2019.

FRANCE
PARE-BRISE

MONDIAL
PARE-BRISE

CARGLASS



Votre Assurance Auto primée

Les Dossiers de l'Épargne, un jury d'experts en produits d'assurance ont décerné le **Label d'Excellence⁽⁸⁾ au contrat d'Assurance Auto distribué par la Caisse d'Épargne.**

Cette récompense est décernée après une analyse comparative du marché de l'assurance par des experts indépendants.



Des assurés satisfaits

La satisfaction des assurés est au cœur de nos préoccupations.

Ainsi des études sont continuellement menées afin d'améliorer la qualité des services que nous proposons.

93 % des clients ayant eu un sinistre se déclarent satisfaits de la gestion de leur dossier, dont 74 % de très satisfaits.

97 % des assurés ayant contacté le plateau de relation clientèle se déclarent satisfaits du traitement de leur appel, dont plus de 82 % de très satisfaits.

Enquête réalisée par l'Institut Sphinx sur le périmètre des assurés auto BPCE Assurances au premier semestre 2021.

EdEp : 01/2022.61768.AUTO CE

Vous avez besoin d'une assistance ou d'informations ?
Vous voulez déclarer un sinistre ou modifier votre contrat ?

Nos experts vous répondent au

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Appel non surtaxé coût selon opérateur

Document à caractère publicitaire et non contractuel.

(8) Label d'Excellence (valable un an) décerné par LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE (jury d'experts en produits d'assurance). Pour plus d'information, consultez le site internet www.lesdossiers.com (rubrique nos labels).

Carglass, Société par Actions Simplifiée, au capital de 29.080.300,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 425 050 556, dont le siège social est situé 107, Boulevard de la Mission Marchand - 92411 Courbevoie Cedex, numéro de TVA intracommunautaire FRA 59 425 050 556.

France Pare-Brise SAS, au capital de 250 200 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 392 464 277, dont le siège social est situé ZAC des Begnennes - rue Pablo Picasso 57365 ENNERY.

Mondial Pare-Brise, SAS au capital de 102.000,00 euros. Siège social : 3, rue Joseph Monier - 92500 RUEIL MALMAISON. RCS Nanterre B 418 505 343 - N° de TVA intracommunautaire : FR33418 505 343.

Assurance Auto est un contrat de BPCE ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France 75641 Paris Cedex 13, et distribué par la Caisse d'Épargne.

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - RCS Paris N°493 455 042, intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le N° 08 045 100 www.orias.fr

Crédit photo : iStock

Votre contrat Auto⁽¹⁾ et son actualité 2022



CAISSE D'ÉPARGNE

Vous être utile.

Banque & Assurances

Votre prime Assurance Auto en toute transparence



L'échéancier tarifaire annuel que vous venez de recevoir présente une évolution de votre prime.

Pour quelles raisons ?

Bien que l'année 2020 ait enregistré une baisse de la mortalité et des accidents sur les routes, le nombre d'accidents corporels a de nouveau augmenté en 2021*. De plus, le coût moyen des réparations automobiles a continué de croître de plus de 5 % par rapport à 2020**.

De ce fait, pour l'année 2022, une **augmentation moyenne de 2 % sur les contrats Auto** sera appliquée sur la prime (hors mesure individuelle liée à l'évolution du bonus/malus).

* Bilan de l'accidentalité routière, www.securite-routiere.gouv.fr

** Communication Statistique, Évolutions des principaux éléments constituant le coût de la réparation des VP/VUL au 3^{ème} trimestre 2021, SRA (Sécurité et Réparation Automobile).



Bonne nouvelle !

Selon votre profil, profitez de remises tarifaires sur vos contrats d'assurances :

- **5 % de réduction** pour toute souscription d'un deuxième contrat d'Assurance Auto, Habitation ou Garantie des Accidents de la Vie⁽²⁾.
- **Jusqu'à 20 % de remise pour les jeunes** dont un des parents détient un contrat d'Assurance Auto à la Caisse d'Épargne⁽³⁾.
- **Une remise tarifaire** pour votre respect de l'environnement si vous parcourez moins de 8 000 km par an⁽⁴⁾ ou si vous assurez un véhicule électrique⁽⁵⁾.



Espace assurance, de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien

Parce que notre souhait est de vous **faciliter la vie**, nous n'avons cessé d'améliorer les services que nous pouvons vous apporter. Ainsi, depuis votre téléphone mobile, votre tablette ou votre ordinateur, vous avez la possibilité de :

- **Consulter et gérer** vos contrats (fonctionnalités disponibles uniquement pour les offres Mon Auto & Moi et Assurance Auto).
- **Déclarer et suivre** un dossier de sinistre en cours.
- Réaliser des **simulations tarifaires** et **souscrire en ligne**.

(1) Assurance Auto est un contrat de BPCE ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France 75641 Paris Cedex 13, et distribué par la Caisse d'Épargne.

(2) Si vous avez souscrit un contrat d'Assurance Automobile, un contrat d'Assurance Habitation ou une Garantie des Accidents de la Vie à la Caisse d'Épargne, en souscrivant un second contrat d'assurance à la Caisse d'Épargne, vous bénéficiez d'une remise de 5 %, quelle que soit la formule choisie (hors formule Responsabilité Civile Vie Privée). Cette remise s'applique sur les nouvelles souscriptions, pour toute la durée de vie de ces contrats, sous réserve de conserver au moins 2 contrats éligibles à l'offre chez BPCE Assurances.

(3) Jusqu'à 20 % de remise par rapport à la prime annuelle pour les conducteurs novices de 18 à 24 ans, sans sinistre responsable sur les 3 dernières années et dont l'un des parents dispose d'un contrat d'Assurance Automobile souscrit auprès de la Caisse d'Épargne avec un bonus 50 %. Cette remise, appliquée à la souscription, correspond à un tarif équivalent à celui d'un coefficient de réduction majoration de 0,80 pour les assurés éligibles et ayant un coefficient de réduction majoration réglementaire entre 1 et 0,80.



Des garanties* pensées pour votre sérénité quotidienne

En plus de couvrir la **responsabilité civile obligatoire**, l'Assurance Auto vous permet d'**accéder à un panel de garanties et d'assistances** en cas de panne, de vol et d'accident :

- **L'assistance 0 km** en option de la formule Tiers et incluse dans les formules Tiers plus et Tous risques vous permet de bénéficier d'une assistance même en bas de chez vous. De plus, avec le service IMA Direct, vous pouvez suivre en temps réel votre demande depuis votre mobile grâce au suivi de la dépanneuse ou interagir directement avec l'assistant IMA (téléchargement d'une attestation d'intervention, envoi d'un justificatif...)⁽⁶⁾.
- Le **prêt d'un véhicule de remplacement** de même catégorie en cas de panne, de vol ou d'accident en formule Tous Risques.
- Le **remboursement en valeur d'achat de votre véhicule** jusqu'à 5 ans après son acquisition auprès d'un professionnel, en option en formule Tous Risques.
- **L'indemnisation sans franchise et sans plafond** des bris de rétroviseurs et des phares optiques arrière disponible en option de la formule Tiers plus et incluse en formule Tous Risques.

* Ces garanties sont mises en œuvre dans les conditions, limites et exclusions de l'offre et de la formule que vous avez souscrite. Reportez-vous à vos documents contractuels pour connaître le détail des garanties de votre contrat.



Des services⁽⁷⁾ utiles à garder en mémoire !

Au-delà de couvrir votre auto et ses passagers, votre assurance peut vous offrir également **différents services⁽⁷⁾** très utiles :

- Vous avez moins de 29 ans et vous ne vous sentez pas capable de reprendre le volant après une soirée entre amis ou tout simplement parce que vous ne vous sentez pas bien ? Le **Service Retour Taxi** vous permet d'être accompagné chez vous. Ce service peut être utilisé 2 fois par an, dans la limite de 50 km⁽⁷⁾.
- Vous avez besoin d'améliorer votre conduite, de reprendre confiance en vous ou de conduire dans un esprit éco-responsable ? **Stages de conduite post-accident, éco-conduite, conduite accompagnée, conduite senior** peuvent vous être proposés⁽⁷⁾.
- Vous devez faire réparer votre véhicule mais ne comprenez pas les devis qui vous ont été transmis ? Le **service Etude devis panne** vous permet de solliciter des spécialistes dans la lecture de vos devis⁽⁷⁾.

Ces services sont inclus dans toutes les formules des contrats Assurance Auto commercialisés depuis juin 2017.

(4) Avantage kilomètre responsable non applicable pour les conducteurs de moins de 25 ans et sur l'usage « professionnel occasionnel ».

(5) Avantage véhicule électrique appliqué par rapport à un véhicule essence avec les mêmes caractéristiques de souscription (exemples : véhicule, conducteur, sinistralité, formule et options souscrites).

(6) Prestations d'Assistance réalisées par INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE Groupement d'intérêt au capital de 3 547 170 €, inscrit au RCS de Niort sous le N° C433 240 991 dont le siège est situé 118 avenue de Paris CS 40 000 79033 NIORT CEDEX 9.

(7) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.